

Association pour le Développement Concerté et Harmonieux d'Antibes Juan les Pins ADECOHA

Siège social : 2 Corniche des Cougoulins 06600 ANTIBES Tél. : 06 72 21 10 79

Maison des Associations 288 Chemin Saint Claude 06600 Antibes

N° Immatriculation Sous-Préfecture GRASSE : 006 101 8162 juin 2000 et JO 3 avril 2004 e-mail : assoproter@libertysurf.fr

Correspondant pour l'Association : Marcel Sauvan

à la CNDP LGV PACA

Objet : Réponse à votre lettre du 26 mai 2005

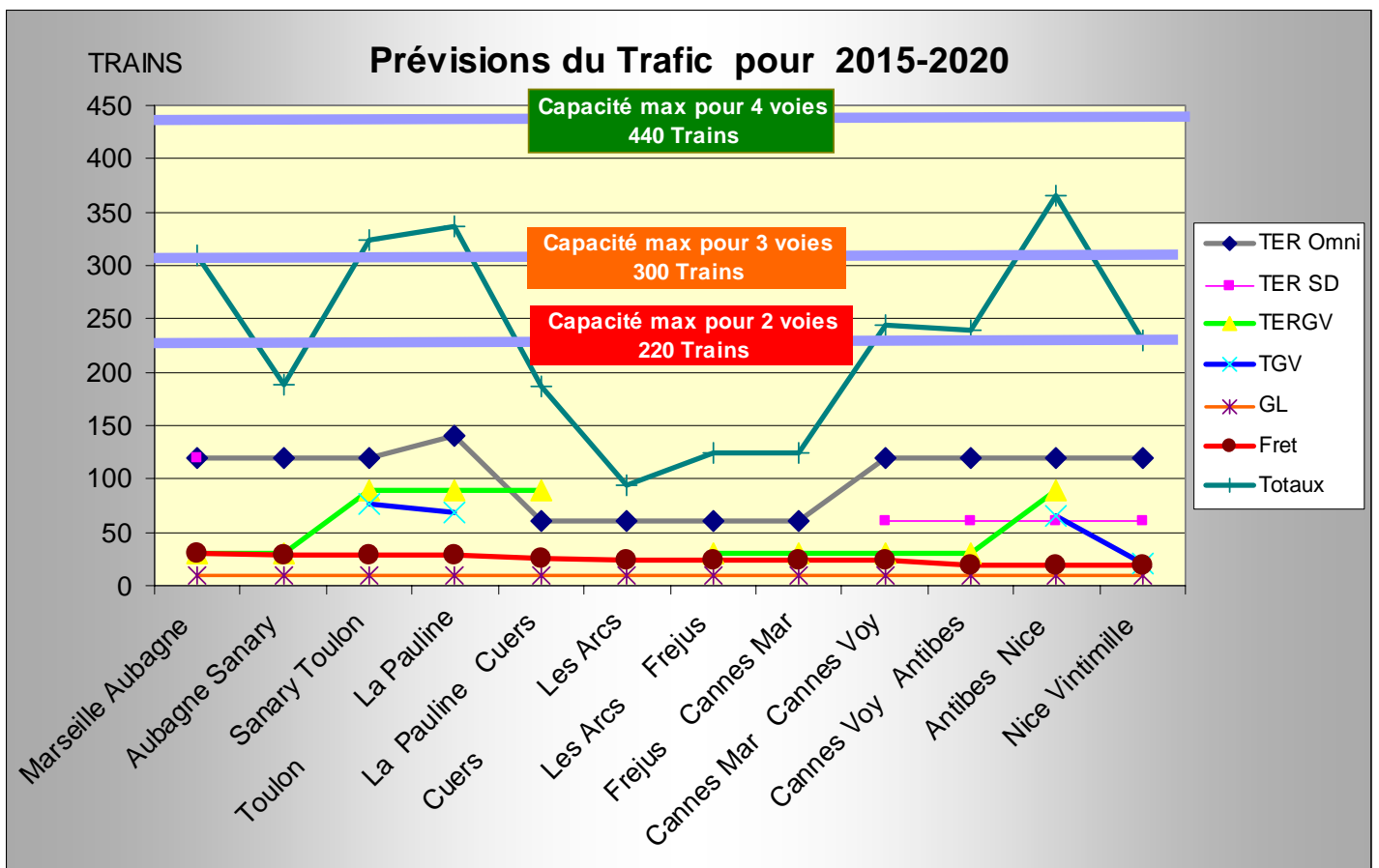
1. Que pensez-vous du débat qui se termine ?

Ce débat est nécessaire ; c'est une bonne initiative. Nous avons bien des motifs de satisfaction sur le rôle de la commission, mais aussi des réserves sur le contenu, soit *en vrac* :

- intérêt porté par les participants au débat,
- confrontation des avis contradictoires,
- délais trop courts pour mobiliser vraiment le public,
- temps de préparation insuffisant,
- dossier trop volumineux, à la fois « *juge et partie* » dans la sélection des sujets traités,
- présence *du choix du maître d'oeuvre RFF* inappropriée dans le dossier,
- choix du nom LGV PACA plus orienté Bouches du Rhône et Var alors qu'il est destiné, en priorité, aux Alpes Maritimes. Nous aurions préféré « *LGV Côte d'Azur* »,
- non prise en compte d'études complémentaires sur les liaisons avec l'Italie,
- question de la nécessité de la troisième voie littorale, alors que la mise en place des 2 voies LGV est impérative, compte tenu des flux annoncés par RFF et SNCF.
- Comment intéresser le citoyen, qui dans notre département 06, tout au moins sur la bande côtière, est de plus en plus international ? Peut-être donner plus d'attractivité au projet en l'incluant dans la politique de la ville de chaque commune.
- Il semble que les élus n'aient pas encore trouvé leur place dans ce contexte, faut-il les impliquer plus activement dans la préparation des débats ?
- Le seul dossier disponible étant celui du maître d'ouvrage, le débat public ne favorise pas *a priori* la concertation puisque il n'y pas d'études et d'analyses contradictoires sauf celles amenées en cours de processus par les associations ou communautés d'agglomération ; elles tirent alors facilement la couverture de leur côté, alors que le maître d'oeuvre s'évertue à vendre "son choix" dans le projet proposé !
- Les citoyens et leur qualité de vie doivent constituer le centre de toutes les préoccupations du maître d'oeuvre et non être consultés « pour la forme ».

2. Qu'attendez-vous de la publication par le maître d'ouvrage du principe et des conditions du projet ?

- L'eupéanisation du projet, il vaudrait mieux éviter de centraliser le débat de 2005 sur des « Nice/Paris en 2015-2020 ».
- 3h 40 maximum pour Nice, sinon l'aéroport ne sera pas délesté des liaisons vers Paris.
- Que ce projet soit mis en place en adéquation avec le projet de contournement autoroutier de Nice, afin de minimiser les coûts.
- Ne pas reporter tout le fret sur le maritime ou la liaison Lyon/Turin pour la maîtrise de la circulation des poids lourds, qui a besoin de toutes les possibilités : Fer, Route, Mer. Dans notre région, actuellement, suite à la fermeture du Tunnel du Fréjus, nous récupérons sur l'autoroute un nombre important de camions.
- Prendre en compte l'intérêt général à 20 ans, afin de ne pas jouer uniquement la carte des profits et des rendements financiers de ce projet.
- Penser que dans vingt ans, RFF et SNCF seront sans doute des sociétés anonymes et n'agiront plus en situation de monopole.
- Tenir compte de la sensibilité évolutive des résidents, compte tenu des orientations européennes de la région et du département, frontière avec l'Italie et Monaco...
- Prise en compte des prévisions de trafic SNCF et des locations des sillons en 2015-2020.
- Prise en compte de nos propositions : liaisons avec l'Italie, branchement sur St Augustin et St Roch, gare principale à Vintimille sur la Roya.
- **Voie mixte et grande capacité** dans le département des Alpes Maritimes.
- Le graphique ci-dessous montre bien que par **principe de précaution**, il est nécessaire d'avoir 2 fois 2 voies totalement séparées afin d'assurer les cadences et les offres commerciales pour d'autres opérateurs (fret et voyageurs à l'horizon 2020).



3. Quelles sont vos attentes et vos propositions sur les modalités d'information et de participation des acteurs et du public, tout au long de l'élaboration du projet s'il se poursuit ?

- Maintien d'un lien effectif entre la phase de débat et celle de décision, surtout si ceux qui participent au débat ne seront pas ceux qui prendront la décision finale.
- Renforcement de la relation avec les élus et les associations pendant toute la durée du projet.